

Saint Julien en Genevois, le 15 juillet 2024

Chers Parents,

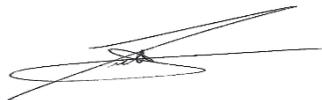
Si vous souhaitez une carte de sortie pour votre enfant pour l'année scolaire 2024 - 2025, veuillez remettre, obligatoirement s'il vous plaît, dans une enveloppe adressée au Secrétariat-Accueil :

- Le coupon ci-dessous dûment complété
- Rédiger un courrier sur papier libre autorisant votre enfant à sortir seul de l'école ou bien à se rendre en maternelle pour récupérer son frère ou sa sœur **en précisant la classe de l'enfant, les jours et les heures.**
- Fournir une photo.

La carte est fournie par l'établissement. En cas de perte, votre enfant devra apporter 1 € pour en refaire une.

Cordialement.

Guy Métral  
Chef d'établissement du Premier Degré



---

Je soussigné.....  
parent(s) de..... en classe de.....  
demande(nt) une carte de sortie :

- Bleue : l'enfant sort seul à 16h30 et quitte l'enceinte de l'école
- Verte : l'enfant sort seul à 11h30 et à 16h30 et quitte l'enceinte de l'école
- Rose : l'enfant reste à l'étude et sort seul à 17h25 ou 18h00 puis quitte l'enceinte de l'école.
- Orange : l'enfant est autorisé à aller en maternelle pour récupérer son frère ou sa sœur.

**IMPORTANT :**

- Pour des adultes venant récupérer occasionnellement un (des) enfant(s) dans l'enceinte de l'école, il est indispensable qu'ils aient en leur possession **une trace écrite des parents (sur papier libre ou par MAIL)** les autorisant à récupérer cet (ces) enfant(s) ou qu'un message ait été envoyé aux assistantes d'éducation primaire avant 15h00.  
Sans autorisation écrite, nous ne le (les) laisserons pas partir, pour des raisons de sécurité et de responsabilité.